ADLC – 1375 W 86

Vendôme le 7 juin 1942

Monsieur André Weidenbach 15, rue Guesnault Vendôme

à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher Blois

objet : demande d'exemption du port de l'étoile juive

Monsieur le Préfet,

Ayant retiré il y a quelques jours, au commissariat de police, les insignes qu'il m'a été imposé de porter par la dernière ordonnance allemande, j'ai appris qu'il pouvait être fait des exceptions pour des cas particuliers.

Je me permets donc de vous exposer à nouveau le mien, dans l'espoir d'obtenir une exemption.

L'obligation du port de cet insigne ne me contrarie pas au point de vue physique (tout le monde à Vendôme que je ne quitte jamais connaissant ma situation), mais c'est pour moi une vexation morale très pénible de me sentir ainsi marqué et montré du doigt comme ayant une tare, alors que ma vie et celle de mes parents n'a toujours été que droiture.

J'ai comme le prouve mon arbre généalogique près d'un siècle et demi d'ancêtres nés français. Un arrière grand-oncle, Chevalier de la Légion d'honneur comme sergent au 2ème Zouave en 1854 ce dont je possède copie.

Mon père en février 1915 a été tué à Vauquois à l'âge de 41 ans comme lieutenant au 89e RI, avec Légion d'honneur, Croix de guerre et deux citations.

Je suis pupille de la nation.

À cette guerre je suis parti comme brigadier-chef dans une section de ravitaillement de munitions d'infanterie à la frontière luxembourgeoise.

Ma femme née en Périgord est aryenne, mes deux enfants de religion catholique le sont aussi et je n'ai moi-même jamais opté pour la religion juive.

C'est pour eux aussi un grand souci moral de me voir ainsi marqué, de plus je n'ai jamais affiché aucune opinion politique.

Vu les raisons exposées ci-dessus je vous demande d'intervenir avec avis favorable auprès des autorités compétentes pour prendre une décision à mon égard.

Croyez Monsieur le préfet à l'assurance de ma parfaite considération.